

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-431-1932 promulguant à la Côte française des Somalis Le décret du 8 juin 1931, portant classement des fonctionnaires gouverneurs intérimaires et des secrétaires généraux d'un gou- vernement colonial autonome dans la 1re catégorie A du tableau annexé au décret du 3 juillet 1897, sur les indemnités de route et de passage du personnel colonial.

n° 1-431-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et pda, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 8 juin 1931, portant classement des fonctionnaires gouverneurs intérimaires et des secrétaires généraux d'un gouvernement colonial autonome dans la 1re catégorie A du tableau annexé au décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de passage du personnel colonial, publié au Journal officiel de la République française du 14 juin 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 juin 1931 susvisé, portant classement des fonctionnaires gouverneurs intérimaires et des secrétaires généraux d'un gouvernement colonial autonome dans la 1re catégorie A du tableau annexé au décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et les passages du personnel colonial. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.